

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

PLANTATION et REBOISEMENT PARTIEL pour une surface de 3,325 ha des terres du MOULIN du ROY, terres d'une surface totale de 15,50 ha situées Route de Neufchâtel à Gaillefontaine (76)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom VAN DE VYVER

Prénom Pierre

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 47 Sous catégorie C	Plantation de 3,325 ha de feuillus Examen au cas par cas pour une surface supérieure à 0,50 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Reboisement partiel de la propriété dite du Moulin du Roy à Gaillefontaine, située le long de la RD N° 135, entre le bourg et le hameau de Saint Maurice.

La surface totale de la propriété est de 15,50 ha

Les plantations projetées qui couvrent environ 20% de la surface totale, sont les suivantes:

- 2,20 ha de feuillus sur les prés hauts
- 1,25 ha de feuillus sur les prés bas

Les peupliers existants qui couvrent 40 ares, sont arrivés à maturité et viennent d'être abattus fin juin 2022.

Il est prévu de confier la conduite des opérations à la Coopérative forestière NORD SEINE FORÊT 2A implantée à VIEUX MANOIR (76) Chargé de Projet: M. Ludovic BOCHER-LEROY mob : 06 37 01 30 44

4.2 Objectifs du projet

Objectif central : augmenter la valeur écologique de la propriété par la diversification de l'occupation des sols et pour un plus grand stockage du CO₂

1 - STOCKAGE du CO₂ par extension adaptée et mesurée du boisement

2 - Diversification des usages du sol :

- 2/5 de la surface: rivière, plan d'eau et prairie humide, conservés intégralement avec absence totale d'intervention
- 2/5 de la surface : prairie sur sol argilo-calcaire, conservés également
- 1/5 de la surface : boisement diversifié en feuillus nobles avec essence adaptée en fonction du sol support

3 - Prolongement des travaux de plantation effectués en 2008 le long de la rivière La BETHUNE, non sans difficultés pour la reprise des plants. Travaux effectués par le Syndicat Intercommunal du Bassin versant de la Béthune et de ses affluents (aujourd'hui réunis dans le Bassin versant de l'ARQUES).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront exécutés de façon à préserver l'écosystème existant et à en favoriser le développement et la diversification; Pour cela, ces travaux seront conduits en évitant le recours aux engins lourds et la déstructuration des sols en place.

1 - Plantation en potets des feuillus (excavation minimale au droit de chaque pied pour favoriser la reprise avec emploi d'engins légers)

2 - maintien d'une largeur minimale de ripisylve (2m + 5m = 7m de largeur) pour permettre la surveillance de la rivière et éviter tout impact

Les plantations prévues sont réparties en cinq zones: 1 et 2, alignements parallèles (aulne et chêne), 3, 4 et 5 zones de feuillus diversifiés.

Au total, 1110 x FEUILLUS dont :

- 60 chênes des marais
- 60 aulnes glutineux
- 298 chênes rouvre
- 298 érables sycomore
- 298 tilleuls
- 96 merisiers

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les opérations d'exploitation seront menées de façon à favoriser la qualité du développement forestier, par la protection des plants, la lutte contre les animaux destructeurs (bovins et gibier en particulier) et le contrôle des plantes concurrentes (ronces notamment et prolifération des plantes ligneuses ou grimpantes)

1 - pose de clôtures électriques et de protections des plants

2 - Taille de formation et élagage

3 - Entretien conditionnel (broyage à hauteur minimale)

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'a pas été soumis à procédures autres que la présente demande d'examen prévue par l'article R-122-2 du Code de l'Environnement (évaluation environnementale éventuelle)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Plantation feuillus: - 2 x alignements (1-aulne et 2-chêne): parcelles A76, E69, A80(partie), A99, A101(partie) - 3 x zones (secteurs 3,4 et 5) : parcelles A772 (partie), E97 (partie)	- 1,125 ha - 2,200 ha Total : 3,325 ha pour une surface totale de la propriété de 15,50 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Le Moulin du Roy

Route de Neufchâtel (RD 135 entre le bourg et le hameau de Saint Maurice- côté sud-ouest)

76870 GAILLEFONTAINE

Voir plan joint
coordonnées de la barrière d'entrée
dans la parcelle A76

Coordonnées géographiques¹

Long. 1 ° 36 ' 06 " 0 Lat. 49 ° 39 ' 39 " 5

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF 2300000754 LE PAYS DE BRAY HUMIDE
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site FR23001132 BASSIN de l'ARQUES - lit mineur et berges des trois cours d'eau et de leurs affluents dont La Béthune et le Clair Ruissel (qui traversent la propriété). Les plantations jouxtent le lit de La Béthune sur une longueur de 480 ml et celui du Clair Ruissel sur 310 ml, ceci à une distance minimale de 7ml. Cette bande de terrain entre la rivière et la plantation, est sanctuarisée et protège La Béthune et le Clair Ruissel de tout impact (à la différence de la situation actuelle)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones plantées abriteront les espèces locales. Etroites de manière générales, elles pourront également être traversées par ces mêmes espèces locales (oiseaux, gibiers, rongeurs, serpents, rats musqués, ragondins, taupes, hérissons, campagnols divers,) Elles constitueront des abris supplémentaires notamment le long de la RD 135.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le lit mineur et la ripisylve de La Béthune et du Clair Ruissel ne sont pas touchés; les distances de plantation maintiennent un bon équilibre entre ombre et lumière dans le prolongement des travaux cofinancés en 2008 avec le SIBV de la Béthune et de ses affluents (aujourd'hui intégré dans celui de l'ARQUES)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet augmente la surface boisée du Moulin du Roy de 2,925 ha (3,325 ha - 0,400 ha), ce qui représente environ 1/5 de la surface totale de la propriété.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	l'usage du sol est modifié pour une surface de 2,925 ha qui passe de la prairie à la sylviculture douce. Les zones de plantations sont des prairies à sol argilo-calcaire en place ou remués.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet n'a pas d'effets négatifs notables. Les effets limités de la plantation et de l'exploitation ont été minimisés par les méthodes de plantation utilisées, le choix des espèces et des lieux de plantation. Aujourd'hui, ces plantations viendront améliorer la résistance du site aux agressions extérieures potentielles qui sont variées (station d'épuration, moto-cross, voirie, fond de trouée NORD-OUEST de l'aéroport de Beauvais, ...)

La Coopérative forestière NSF 2A peut fournir des éléments complémentaires en s'appuyant sur son expérience.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Notre démarche est précisément inscrite dans le souci de la sauvegarde et, même plus, de l'augmentation de la diversité environnementale; En complément de notre action sur ce site dans ce sens depuis plus de vingt années, ce dossier a été revu en fournissant une information complémentaire sur son contexte et en réduisant l'importance du projet dans une approche de précaution de principe même si elle apparaît superfétatoire en la circonstance. Elle vise en outre à adapter les productions locales aux besoins (moins de viande, plus de bois), ceci tout en améliorant la contribution du site à la lutte contre le réchauffement climatique.

Nous observons par ailleurs que les abris ainsi créés pour la faune et la flore, seront bien utiles en raison de la proximité de la RD N° 135, de celle du terrain de motocross en cours de remise en service alors qu'il jouxte la zone NATURA 2000 FR2300133 -PAYS DE BRAY - CUESTAS NORD et SUD.

Aussi partagerions-nous la position de l'Administration si elle n'estimait pas nécessaire la conduite d'une évaluation

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Courriels des 23 juin et 27 juillet 2022 et PJ - Photos explicatives - Projet nouveau de boisement établi par la Coopérative Forestière NORD SEINE FORÊT 2A

9. Engagement et signature

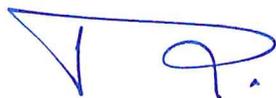
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Gaillfontaine

le, 27 juillet 2022

9 août 2022

Signature



P. VAN DE VYVE